

Initiatives parlementaires

Pour assurer un examen approprié des problèmes complexes en matière technique, environnementale, sanitaire et économique que pose toute cette question des carburants et des contaminants, nous estimons de ce côté-ci qu'il faudrait encourager le processus établi.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ignore où le député de Fredericton—York—Sunbury va chercher ses informations, mais il me semble qu'il est, hélas, tout à fait inconscient que le MMT, dont il est question dans son intervention, est interdit aux États-Unis depuis 1978. Il est donc fort peu probable que ce produit y soit de nouveau autorisé, contrairement à ce qu'il a laissé entendre dans son discours.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une proposition très raisonnable et intéressante, soit un projet de loi qui aurait pour effet de faire diminuer la pollution par les voitures. L'auteur du projet est le député de Lambton—Middlesex. Ce projet commande attention et respect. S'il y est donné suite, il aura trois conséquences: interdiction d'une substance nuisible pour la santé, l'additif MMT ajouté à l'essence; réduction de certaines émissions qui causent diverses formes de pollution de l'air; enfin, promotion d'une source d'énergie renouvelable, l'éthanol, qui est produit à partir du maïs et dont la production stimulerait considérablement l'économie agricole.

À lui seul, le titre du projet de loi, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles, devrait suffire à susciter des appuis dans tous les partis. Seul un gouvernement conservateur peut s'élever contre pareille mesure. C'est ce que nous avons vu tout au long du débat sur cette mesure.

La dernière fois que nous en avons discuté, le 23 novembre, le gouvernement s'est servi à la Chambre de ses grosses pièces d'artillerie, trahissant ainsi la faiblesse de ses arguments.

Permettez-moi de citer ce qu'a dit la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à la page 13764 du *hansard*. Elle a dit, et je cite:

Il est possible que les personnes âgées le soient — c'est-à-dire soient sujettes à des lésions cérébrales par suite de l'absorption de manganèse —, mais nous ne savons pas grand-chose des risques et des différences de métabolisme chez ce groupe particulier.

C'est du manganèse que nous parlons lorsque nous parlons du MMT. La secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social semblerait parfaitement inconsciente d'une décision rendue par la Environmental Protection Agency au sujet de cette

substance qui renferme du manganèse, le MMT. L'EPA a dit:

Lorsque l'EPA a étudié la présentation de la Ethyl Corporation en 1990, son bureau de la recherche et du développement a évalué les risques que pose l'inhalation du manganèse d'après les données disponibles et a déterminé que:

à cause d'incertitudes et de lacunes considérables dans les données disponibles, il n'est pas possible de conclure de façon définitive que l'utilisation accrue du MMT comme additif dans l'essence accroîtra (ou n'accroîtra pas) les risques pour la santé publique.»

• (1740)

Il est évident que la Environmental Protection Agency n'a pas conclu que le MMT ne présentait aucun danger pour la santé publique, mais cela semble avoir échappé à la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi qu'au député de Fredericton—York—Sunbury.

Puis, le 23 novembre, mon collègue que j'admire et respecte beaucoup, le député de Parry Sound—Muskoka, a dit dans son intervention que l'éthanol entraînait une augmentation de l'oxyde nitreux. C'est vrai, mais, même s'il y a augmentation de l'oxyde nitreux, les mélanges contenant de l'éthanol réduisent les émissions de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures. L'effet net est donc une réduction des acides qui produisent de l'ozone. C'est également un point qui a échappé aux porte-parole du gouvernement.

Le député de Parry Sound—Muskoka a ensuite fait état des résultats d'une étude réalisée par Ethyl Corporation. Citer Ethyl Corporation au sujet des questions liées à la pollution, cela équivaut à peu près à confier la surveillance du poulailler au renard.

Dans son discours, le député de Parry Sound—Muskoka a ensuite fait une observation intéressante. Il a dit ceci:

Nous devrions intervenir pour réglementer la qualité de l'essence seulement lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens d'obtenir le résultat recherché.

Selon lui, nous devrions pouvoir compter sur la collaboration volontaire des fournisseurs d'essence et des constructeurs d'automobiles. Il s'est exprimé en ces termes:

Cette approche axée sur le marché s'est avérée efficace, et le gouvernement continuera donc d'appuyer ces efforts.

Lorsqu'il a été question des pluies acides, le député de Parry Sound—Muskoka s'est montré très activement en faveur d'une intervention du gouvernement. On se demande pourquoi la même approche n'est pas valable lorsqu'il est question des additifs à l'essence et de la pollution automobile.